



## DOSSIER D'INSCRIPTION CLASSE D'HYPHOKHÂGNE

Nom :

Prénom :

- la fiche de renseignements
- la fiche santé
- un coupon réponse demi-pension
- 1 enveloppe autocollante (format A5) affranchie, tarif 50 gr, sans mention particulière.
- Vous pouvez participer à la Caisse de solidarité en joignant un chèque d'un montant libre (montant recommandé : 7 €) libellé à l'ordre de «l'Agent Comptable du lycée du Parc». (la caisse de solidarité aide chaque année des étudiants de CPGE du lycée). Veuillez indiquer avec précision le nom, prénom et la classe de l'étudiant au verso de ce chèque.
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la participation à la JAPD
- Notification de l'attribution conditionnelle de bourse (pour le Lycée)
- Coupon Inscription MDL
- Autorisation droit à l'image
- Fiche Intendance

**À DÉPOSER AU  
MOMENT DE  
L'INSCRIPTION****INFORMATION SECURITE SOCIALE ETUDIANTE**

Le fonctionnement de la sécurité sociale étudiante a été modifié.  
Merci de prendre connaissance des fiches 5 et 6 jointes dans ce dossier.  
Une information complémentaire vous sera faite en début d'année scolaire.

**Document Information RGPD (à conserver)**

**IDENTITE DE L'ELEVE**

Nom : \_\_\_\_\_ Date d'entrée dans l'établissement : \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_ Sexe :  Fille  GarçonNé(e) le : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_  
(Préciser ville et arrondissement) :

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_N° de tél \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
(Personnel) (Personnel)

N° de sécurité sociale (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**Signature****SCOLARITE ANNEE 2021-2022**

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Spécialité ou option : \_\_\_\_\_

**SCOLARITE ANNEE 2022-2023**

LVA : \_\_\_\_\_ LVB : \_\_\_\_\_

Externe :  Demi-pensionnaire : Boursier :  oui  non

**RESPONSABLE LEGAL N°1**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ Travail : \_\_\_\_\_

☎ Portable : \_\_\_\_\_ Acceptez-vous de recevoir les SMS  OUI  NON

@courriel : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège : \_\_\_\_ Nombre total d'enfants à charge : \_\_\_\_

**Merci de bien vouloir communiquer au Secrétariat de Direction toute modification de coordonnées (adresse, téléphone, courriel...) en cours d'année.****Signature****RESPONSABLE LEGAL N°2**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ Travail : \_\_\_\_\_

☎ Portable : \_\_\_\_\_ Acceptez-vous de recevoir les SMS  OUI  NON

@courriel : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

**Merci de bien vouloir communiquer au Secrétariat de Direction toute modification de coordonnées (adresse, téléphone, courriel...) en cours d'année.****Signature**

## FICHE LANGUES / OPTIONS EN HYPOKHÂGNE

NOM..... PRENOM.....

## 1 – Enseignements obligatoires

Les horaires hebdomadaires de 1<sup>ère</sup> année comportent des enseignements obligatoires

- |                                   |                                       |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| ■ Philosophie (4h)                | ■ Education physique et sportive (1h) |
| ■ Français (5h)                   | ■ Langue(s) ancienne(s) (2h)          |
| ■ Histoire (5h)                   | ■ Géographie (2h)                     |
| ■ Culture antique (1h)            | ■ Langue vivante étrangère B (2h)     |
| ■ Langue vivante étrangère A (4h) |                                       |

Le lycée offre en langue vivante A ou langue vivante B le choix entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, ainsi que latin et grec en langues anciennes. Veillez préciser vos choix : Langue Vivante A (anglais, allemand, espagnol, italien) : \_\_\_\_\_ Langue Vivante B (anglais, allemand, espagnol, italien) : \_\_\_\_\_ Langue(s) ancienne(s) : latin grec débutant grec continuantN.B. : Grec débutant est réservé aux vrais débutants. Une remise à niveau est prévue pour les « continuants » les moins expérimentés.

## 2 - Enseignements complémentaires (options)

Avant de faire votre choix, analysez les recommandations dans le tableau ci-dessous ; Ce qui vous permettra de choisir au moins 2 enseignements complémentaires (cocher les cases concernées) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> latin complémentaire : 2 h                     | <input type="checkbox"/> géographie complémentaire : 2 h                 |
| <input type="checkbox"/> grec débutant complémentaire : 2 h             | <input type="checkbox"/> L.V. Etrangère B complémentaire 2 h :           |
| <input type="checkbox"/> grec continuant complémentaire : 2 h           | <input type="checkbox"/> théâtre : 4 h (en fonction du nombre de places) |
| <input type="checkbox"/> cinéma : 4 h (en fonction du nombre de places) |  |

(si vœu cinéma ou théâtre, cocher un choix supplémentaire)

## RECOMMANDATIONS POUR LE CHOIX DES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour prétendre à un passage en 2 <sup>ème</sup> année Khâgne	Pour prétendre à l'obtention d'une équivalence de :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ENS LYON spécialité « <b>Histoire Géographie</b> » et « <b>Préparation Chartes</b> » un enseignement complémentaire de <b>géographie</b> est très vivement recommandé.</li> <li>- ENS LYON spécialité « <b>Lettres modernes</b> » un enseignement complémentaire de <b>latin</b> est très vivement recommandé.</li> <li>- ENS LYON spécialité « <b>Lettres classiques</b> » un enseignement complémentaire de <b>latin et grec</b> est très vivement recommandé.</li> <li>- ENS LYON spécialité « <b>Langues vivantes</b> » un enseignement complémentaire de <b>LVB</b> est très vivement recommandé.</li> <li>- ENS LYON double spécialité « <b>cinéma/Lettres Modernes</b> » un enseignement complémentaire de latin est très vivement recommandé</li> <li>- ENS ULM, et « <b>Préparation Chartes</b> » un enseignement complémentaire de <b>latin ou grec</b> est très vivement recommandé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Géographie</b>, l'enseignement complémentaire de géographie est très vivement recommandé.</li> <li>- <b>Lettres modernes</b>, l'enseignement complémentaire de latin est très vivement recommandé.</li> <li>- <b>Lettres classiques</b>, les enseignements complémentaires du latin et du grec sont indispensables.</li> <li>- <b>Langues vivantes</b>, l'enseignement complémentaire de LVB est très vivement recommandé et dans certains cas indispensable.</li> </ul>

NB : Il n'y a pas de cours spécifiques pour l'entrée aux IEP.

## **Informations pour les étudiants d'hypokhâgne**

### **inscription au lycée Edouard Herriot**

L'inscription en hypokhâgne aura lieu le vendredi 8 juillet de 9h à 12h en présence d'enseignants .

#### **Langue ancienne:**

Tous les étudiants doivent choisir au moins une langue ancienne en hypokhâgne.

Le groupe de latinistes est indifférencié : vous pouvez suivre le cours de latin que vous soyez débutant ou non.

Il existe deux groupes de grec : un débutant et un continuant.

#### **Choix des options:**

Vous devez choisir au moins deux options.

Si vous choisissez une langue ancienne , vous devez également la suivre en enseignement obligatoire.

Si vous candidatez pour l'option théâtre ou cinéma , vous devez cocher un choix supplémentaire puisque l'admission dans ces options se fait à l'issue d'un test en début d'année.

### **Inscription à l'université:**

Tous les étudiants de CPGE doivent s'inscrire en parallèle dans une université partenaire.

Les universités partenaires du lycée Edouard Herriot sont l'université Lyon 2 et l'université Lyon 3.

L'inscription à l'université se fait à partir du mois de septembre . Les étudiants recevront des instructions à la rentrée.



6 Place Edgar Quinet  
69455 LYON CEDEX 06  
Tél. : 04 72 83 09 60  
Fax. : 04 72 83 09 68

**INFORMATION IMPORTANTE SUR  
LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription de votre enfant au Lycée Édouard Herriot, mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder l'année scolaire.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux équipes administratives et pédagogiques de l'établissement, aux services académiques du rectorat de l'académie de Lyon, aux institutions, ainsi qu'à la collectivité territoriale conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à :

Rectorat de l'académie de Lyon  
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)  
92, rue de Marseille  
69007 Lyon



6 Place Edgar Quinet  
69455 LYON CEDEX 06  
Tél. : 04 72 83 09 60  
Fax. : 04 72 83 09 68

## CALENDRIER DE RENTRÉE 2022-2023

### ACCUEIL DES ÉTUDIANTS DE CPGE

**Jeudi 01 septembre 2022**

- |       |   |
|-------|---|
| 13h30 | 1 <sup>ère</sup> année (hypokhâgne)   |
| 16h00 | Réunion étudiants 1 <sup>ère</sup> année pour les options lourdes théâtre et cinéma |
| 14h30 | 2 <sup>ème</sup> année ENS LYON   |
| 14h30 | 2 <sup>ème</sup> année ENS ULM  |

**L'emploi du temps s'applique à compter du vendredi 02 septembre 2022 à 08h00**

**Restaurant Scolaire : Ouverture aux demi-pensionnaires à compter du Jeudi 01 septembre 2022.**





6 Place Edgar Quinet  
69455 LYON CEDEX 06  
Tél. : 04 72 83 09 60  
Fax. : 04 72 83 09 68

## ATTESTATION AUTORISANT L'EXPLOITATION DE MON IMAGE A DES FINS INFORMATIVES

Je soussigné(e)

Responsable légal de

Né(e) le.....à .....

Domicilié(e).....  
.....  
.....

Scolarisé(e) dans l'établissement : **Lycée Edouard Herriot, 6 place Edgar Quinet, 69455 Lyon,**

Déclare avoir pris connaissance de l'article 9 du Code Civil \* qui protège les éléments de ma vie privée, et notamment mon droit à l'image, et en conséquence :

- Autorise (1 et 2)  
 N'autorise pas (1 et 2)

à le (la) photographier ou le (la) filmer dans le cadre des activités liées à la scolarité et à utiliser son image dans différents supports écrits ou audio-visuels à des fins informatives.

Fait à .....le.....

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature

- (1) Cocher la mention utile  
(2) Autorisation valable pour la durée de la scolarité au lycée, sauf avis contraire écrit

Rappel de l'article 9 du Code Civil :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé ».

## FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS \*

**Nom de l'établissement :** ..... **Année Scolaire :** .....

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Date de naissance : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : .....
2. N° de portable du père : ..... de la mère : .....
3. N° du travail du père : ..... Poste : .....
4. N° du travail de la mère : ..... Poste : .....
5. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

**LES FRAIS ENGAGÉS SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT**

**Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :** .....  
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, ...) .....

**Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :** .....

\* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

**Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.**

Cette fiche annule et remplace toute fiche utilisée antérieurement

FICHE CONFIDENTIELLE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

(à remettre, si vous le souhaitez, au directeur ou chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaires)

**Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint de maladie chronique, de troubles de la santé** évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé est mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Enfant (Nom, Prénom) : .....

Classe : .....

Ecole ou établissement scolaire : .....

Coordonnées des parents ou représentants légaux :

Nom, Prénom : .....

N° tél : domicile : ..... portable : ..... travail : .....

Nom, Prénom : .....

N° tél : domicile : ..... portable : ..... travail : .....

♦ Maladie dont est atteint votre enfant : .....

♦ Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par votre médecin traitant :

- une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
- un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé sera rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **vous devez prendre contact** avec le directeur d'école ou le chef d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de votre part l'état de santé de votre enfant sera considéré comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Vu et pris connaissance le :

Le(s) représentant(s) légal(aux) (nom, prénom et signature)



LYCEE EDOUARD HERRIOT  
LYON 6<sup>e</sup>

## FICHE INTENDANCE

*Fiche à conserver*

Le service restauration est un self-service qui fonctionnera du 01 septembre 2022 au 7 juillet 2023  
Il est ouvert aux élèves 5 jours par semaine du lundi au vendredi de 11h20 à 13h30.

Les élèves pourront déjeuner pour un tarif unique de 4.55€ avec une condition de **réservation obligatoire**.

L'élève disposera d'une carte nominative et d'un compte lié qu'il faudra créditer au préalable pour assurer la **réservation du repas au plus tard la veille avant minuit**.

Pour les nouveaux élèves, un versement de **50€50** d'avance sera exigé pour valider l'inscription et la prise de repas dès le 1er septembre, elle permettra de délivrer une carte d'accès et un crédit de dix repas. (chèque à joindre à la fiche restauration).

Les élèves déjà en possession d'une carte et d'un compte d'accès sur TURBO SELF pourront abonder à leur convenance leur compte Turbo self. Les repas achetés doivent être consommés dans l'année. La réservation des repas a pour but d'éviter le gaspillage de repas préparés et non consommés. Elle est applicable à toute personne désireuse de déjeuner à la demi-pension.

Sur le site du lycée, l'application TURBO SELF est mise en place pour gérer les comptes restauration, réserver les repas, payer en ligne, consulter les passages, les menus ...

Une borne kiosk est également implantée aux abords du service intendance du lycée. Attention bien veiller à créer un code sur le KIOSK à l'aide de sa carte, ce code est différent du code d'accès internet.

Tarif unique pour un repas : 4.55€ révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

Carte d'accès : 5€

Sur le site du Lycée rubrique TURBO SELF :

1. Création du compte Turbo au nom de l'élève
2. Abondement du compte sur internet par carte bancaire, à la borne par chèque bancaire, carte ou espèces
3. Réservation depuis son ordinateur, smartphone ou à la borne
4. Visualisation de l'historique
5. Consultation du menu

**Tout repas réservé sera débité de l'intégralité de son coût qu'il soit ou non consommé.**

Le service intendance reste à votre disposition pour toute question.



# La cotisation CVEC de 91€ au CROUS

C'est quoi, la CVEC ?

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous.

Une contribution pour faire quoi, concrètement ?

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et le Crous de votre académie.

- **Pour votre santé | Améliorer votre accès aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.**
  - > Poursuivre le développement des centres de santé universitaires
  - > Déployer le dispositif des étudiants relais-santé (ERS)
  - > Renforcer l'action des services de santé universitaires dans le domaine de la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...).
- **Pour favoriser l'accompagnement social**
  - > Renforcer les équipes d'assistants sociaux des universités et des Crous
- **Pour soutenir vos initiatives**
  - > La CVEC permet de financer des projets et des associations étudiantes.
- **Pour développer la pratique sportive sur les campus**
  - > Un accès, tout au long de l'année, à des activités et des événements sportifs.
- **Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur**
  - > Accès à des concerts, des expos, des manifestations culturelles et à des ateliers de pratique artistique tout au long de l'année.
- **Pour améliorer l'accueil des étudiants**
  - > Développer des actions d'accompagnement sur le campus : découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire (patrimoine, offre culturelle locale, offre sportive etc.)

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Une démarche obligatoire

2 cas de figure différents permettent de compléter cette démarche.

- En payant la CVEC car vous y êtes assujetti·e. Son montant est fixé à 91€.
- En étant exonéré·e de la CVEC. Dans ce cas, vous ne paierez rien (voir plus bas « Quels étudiants sont exonérés ? »).

Dans les deux cas, vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC.

- Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur.
- Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

Si vous vous inscrivez au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.

Où dois-je effectuer cette démarche ?

> Sur [avec.etudiant.gouv.fr](http://avec.etudiant.gouv.fr) | À partir du 1er juillet 2019

Quels étudiants sont exonérés ?

**Les quatre types d'étudiants exonérés du paiement de cette contribution sont...**

- Les boursiers\* ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

Une précision sur les « boursiers »

**De quelles bourses parle-t-on ?**

- Les bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...)
- Les bourses versées par les régions (pour les étudiants dans des formations paramédicales, sanitaires et sociales)

**En revanche, ne sont pas concernées...**

- Les bourses du gouvernement français (BGF)
- Les bourses d'un gouvernement étranger (BGE)
- Les bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation)

Cas particuliers

- **Si vous êtes inscrit·e en formation initiale par la voie de l'apprentissage...**  
...vous devez effectuer la démarche mais en cas de paiement, vous pouvez demander le remboursement à votre employeur.
- **Si vous êtes inscrit·e en CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)...**  
...vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université. Vous pouvez payer ou être exonéré·e en fonction de votre situation.
- **Si vous êtes inscrit·e dans un lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'Etat pour préparer un BTS...**  
...vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution, car vous n'êtes pas inscrit·e dans un établissement d'enseignement supérieur. Vous n'avez rien à faire.
- **Si vous êtes inscrit·e en formation continue\*...**  
...vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

**\* En formation continue : c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur**

- **Si vous êtes étudiant·e en échange international, en France...**

...vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

**\* En échange international : vous réalisez une période de mobilité en France en cours d'année universitaire dans le cadre d'une convention passée entre votre établissement d'origine et un établissement d'enseignement supérieur en France.**